



15 juin 2017

(17-3224)

Page: 1/4

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE PAKISTAN

La communication ci-après, datée du 15 juin 2017, est distribuée à la demande de la délégation du Pakistan pour l'information des Membres.

Suite à la notification datée du 20 mars 2015 (WT/PCTF/N/PAK/1), dans laquelle le gouvernement du Pakistan a indiqué ses engagements de la catégorie A, le Pakistan présente les notifications ci-après conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1.1 a) à 1:1.1 i)	Publication	A	-	-	-
Article 1:1.1 j)		B	31 décembre 2017	À déterminer	-
Article 1:2.1	Renseignements disponibles sur Internet	C	30 juin 2019	À déterminer	Élaboration de projet et compétences informatiques pour les RH, assistance liée au matériel informatique et aux logiciels pour alignement sur les meilleures pratiques internationales.
Article 1:2.2		A	-	-	-
Article 1:2.3		C	30 juin 2019	À déterminer	Infrastructures/travaux publics, développement de logiciels, matériel informatique de réseau, renforcement des capacités des RH.
Article 1:3.1	Points d'information	B	30 juin 2018	À déterminer	-
Article 1:3.2 et 1:3.3		A	-	-	-
Article 1:3.4		B	30 juin 2018	À déterminer	-
Article 1:4	Notification	A	-	-	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	30 juin 2018	À déterminer	-
Article 2:2	Consultations	B	30 juin 2018	À déterminer	-
Article 3 Décisions anticipées					
		C	30 juin 2019	À déterminer	Développement d'infrastructures institutionnelles, renforcement des capacités informatiques des RH.
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		B	31 décembre 2017	À déterminer	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	31 décembre 2017	À déterminer	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	A	-	-	-
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	B	31 décembre 2017	À déterminer	-

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3.1 à 6:3.5	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 6:3.6		B	31 décembre 2017	À déterminer	-
Article 6:3.7		A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	A	-	-	-
Article 7:2	Païement par voie électronique	C	30 juin 2018	À déterminer	Renforcement des capacités dans le domaine des logiciels.
Article 7:3.1 à 7:3.3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-
Article 7:3.4 et 7:3.5		B	31 décembre 2017	À déterminer	-
Article 7:3.6		A	-	-	-
Article 7:4	Gestion des risques	C	30 juin 2019	À déterminer	Outils d'informatique décisionnelle (logiciels), analystes de données, conception d'un système de gestion des risques, renforcement des capacités, assistance informatique.
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	C	30 juin 2019	À déterminer	Renforcement des capacités, assistance informatique, soutien RH.
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	30 juin 2019	À déterminer	Ateliers de sensibilisation, logiciel d'étude du temps nécessaire à la mainlevée, développement de modules d'apprentissage, informatique, formation et renforcement des capacités des RH.
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	30 juin 2020	À déterminer	Ateliers de sensibilisation, logiciel d'étude du temps nécessaire à la mainlevée, développement de modules d'apprentissage, informatique, formation et renforcement des capacités des RH.
Article 7:8	Envois accélérés	C	31 décembre 2018	À déterminer	Renforcement des capacités, assistance informatique.
Article 7:9	Marchandises périssables	B	31 décembre 2017	À déterminer	-
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		C	30 juin 2020	À déterminer	Assistance informatique, établissement d'un système d'échange électronique de données (EDI) avec les autorités douanières des pays frontaliers, établissement d'un guichet unique national.

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		B	30 juin 2018	À déterminer	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	B	30 juin 2018	À déterminer	-
Article 10:2.1	Acceptation de copies	B	31 décembre 2017	À déterminer	-
Article 10:2.2		B	31 décembre 2017	À déterminer	-
Article 10:2.3		A	-	-	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	B	30 juin 2018	À déterminer	-
Article 10:4	Guichet unique	C	30 juin 2022	À déterminer	Matériel informatique, soutien informatique, renforcement des capacités, infrastructures.
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7.1	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	C	30 juin 2019	À déterminer	Développement de modules, logiciels, assistance informatique, développement des RH.
Article 10:7.2		A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	B	30 juin 2018	À déterminer	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	B	30 juin 2018	À déterminer	-
Article 11 Liberté de transit					
Article 11:1		B	30 juin 2022	À déterminer	-
Article 11:2 à 11:15		A	-	-	-
Article 11:16 et 11:17		B	30 juin 2022	À déterminer	-
Article 12 Coopération douanière					
		B	30 juin 2019	À déterminer	-